

**Réforme du médicament :
Le Leem soutient les mesures de sécurité sanitaire
et regrette la stigmatisation d'une industrie de haute technologie**

Le Parlement a adopté définitivement, lundi soir, le projet de loi de renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

Les Entreprises du Médicament ont souhaité participer pleinement à la réflexion sur la refonte du système de sécurité sanitaire, au travers des Assises du médicament, dans un esprit d'ouverture et de responsabilité. Elles ont soutenu, dans leur principe, l'ensemble des mesures touchant à la sécurité sanitaire et à la protection des patients, ainsi qu'à la transparence des liens d'intérêts.

Au terme de ce processus parlementaire, elles regrettent toutefois que le débat ait été trop souvent l'occasion d'une stigmatisation d'une activité industrielle de haute technologie, dont la mission première est d'apporter des solutions thérapeutiques aux malades et aux professionnels de santé. Dans ce débat, l'amalgame l'a souvent emporté, au détriment d'une perception objective de la réalité de cette industrie et de son apport à la société.

Dans le nouveau cadre légal et réglementaire qui va se mettre en place, le Leem souhaite que les patients puissent continuer à bénéficier des meilleures conditions d'accès au progrès thérapeutique.

Les Entreprises du Médicament souhaitent également que le déploiement de ce texte tienne compte des procédures européennes d'évaluation, avec lesquelles il importe que les procédures françaises demeurent compatibles.

Avec la réforme qui vient d'être votée, la France doit en effet pouvoir disposer de règles sûres, transparentes et efficaces, inscrites dans un dispositif lisible par l'ensemble des acteurs du médicament, qu'ils soient français ou internationaux.

Dans ce contexte de refondation, les Entreprises du Médicament sensibilisent les pouvoirs publics à l'importance de préserver la place éminente de la France en Europe, tant pour la qualité de sa recherche que pour le dynamisme de sa production industrielle. Elles demeurent, plus que jamais, soucieuses d'assurer à l'ensemble des patients un accès le plus large et le plus rapide possible aux médicaments innovants, dans le cadre d'un dialogue rénové, documenté et objectif avec la puissance publique.

A propos des Entreprises du Médicament

Le Leem est l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France. Celles-ci ont pour mission de découvrir, produire et mettre à disposition des patients les médicaments et vaccins à usage humain. Quatrième contributeur à la balance commerciale française – avec un solde positif de plus de 7 milliards d'euros – l'industrie du médicament emploie plus de 100 000 collaborateurs directs en France. Elle est l'un des secteurs économiques dont l'effort de recherche est le plus important : 12,4 % du chiffre d'affaires des entreprises y sont consacrés, soit 5 milliards d'euros investis annuellement dans le pays. Présidé par Christian Lajoux, le Leem fédère 270 entreprises, qui réalisent 94 % du chiffre d'affaires total du médicament en France.

Contact presse : Virginie PAUTRE – Tel : 01 45 03 88 87 – vpautre@leem.org

Jean Clément VERGEAU Tel° : 01 45 03 86 82 – jcvergeau@leem.org